

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 704 remplaçant et complétant différentes dispositions du décret n° 49-500 du 11 avril 1949, portant application outre-mer du décret du G avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat.

n° 704

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
27 juin 1952

Numéro JO  
n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro  
1 août 1952

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mér, N. SADOUL, Gouverneur de La coté rançaise des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur

**Vul'**ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décéet du- 18 juin 1884

**Vul'**arrêté ne 533 du 13 mai 1950 promuilguani, à la Côte Frañcaise des Somalis, le décret n° 49-500 du 11 avril 1949

**Vul'**arrêté n° 534 du 13 mai 1950 instituant une Commission consultative locale à laquelle seront soumis les marchés passés en Côte Française des Somalis pour le compte de l'État.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret n° 52-586 du 18.mai 1952 remplaçant et complétant différentes dispositons du. décret n° 49-500 du 11 avril 1949, portant application Outre-Mer du décret du 6 avril 1942 relatif aux marchés passés au nom de l'État (J.O.R.F. du 26 mai 1952, p. 5330).

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et Dublié partout où besoin sera.

Par délégation :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.